



Mobilisez-vous pour le Bleuets de France !

Organisez des collectes, et participez activement à la transmission de la mémoire et à la solidarité envers ceux qui se sont sacrifiés pour la Nation.

FICHE PRATIQUE POUR ORGANISER UNE COLLECTE AU PROFIT DU BLEUET DE FRANCE

1. Inscription et demande de collecte

- ✚ Se connecter sur le site officiel du Bleuets de France : www.bleuetsdefrance.fr
- ✚ Cliquer sur le bouton «J'organise ma collecte» sur la page principale.
- ✚ Remplir le formulaire de demande avec les informations requises.
- ✚ Traitement de la demande : Le service départemental de l'ONaCVG traite votre demande et vous remet votre dotation.

2. Remise du matériel de collecte

- ✚ L'ONaCVG remet à l'organisation collectrice des tronc et des autocollants pour la collecte des dons.
- ✚ Lors de la remise, l'organisation collectrice signe un protocole d'engagement.
- ✚ L'organisation collectrice est responsable du recensement et de la conservation des tronc jusqu'à la fin de la collecte.

3. Versement des fonds collectés

L'entité collectrice doit verser l'intégralité des fonds récoltés au plus tard le 8ème jour ouvré après la fin de la collecte.

Deux solutions pour reverser la collecte :

1. En ligne (solution à privilégier)

- ✚ Se connecter sur www.bleuetsdefrance.fr
- ✚ Cliquer sur le bouton « Je reverse ma collecte »
- ✚ Effectuer le versement par carte bancaire via le formulaire dédié.

2. Par chèque

- ✚ Rédiger un chèque de versement à l'ordre du Bleuets de France.
- ✚ L'envoyer à l'adresse suivante : 70 rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris
- ✚ Joindre l'original du document présent dûment renseigné, daté et signé.

4. Clôture de la collecte

- ✚ Le présent protocole prend effet dès sa signature.
- ✚ Il fait office de déclaration sur l'honneur concernant les fonds collectés.
- ✚ Après la collecte, le protocole doit être envoyé au fonds de dotation du Bleuets de France ainsi qu'au Service Départemental concerné.



bleuetsdefrance.fr